



TRANSMIS LE 10/10/2023
 REÇU LE 10/10/2023
 AFFICHÉ LE 11/10/2023
 NOTIFIÉ LE 11/10/2023
 PUBLIÉ LE 11/10/2023
 EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°29

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 18IN76 – MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE SYSTÈME ET D'UNE VIRTUALISATION DES POSTES DE TRAVAIL – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjoint(s) (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°29 du CM en date du 28/09/2023-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°29

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 18IN76 – MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE SYSTÈME ET D'UNE VIRTUALISATION DES POSTES DE TRAVAIL – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

Le Conseil municipal

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2541-12,

VU les articles 2044 et suivants du code civil relatifs aux transactions,

VU le marché n°18IN76 relatif à la mise en place d'une infrastructure système et d'une virtualisation des postes de travail notifié le 18 juin 2019 à la société ANTARES IT,

CONSIDÉRANT les incidents survenus sur le réseau informatique de la Ville le 3 mai 2023 et ayant entraînés la perte des données enregistrées sur les serveurs entre le 26 avril et le 3 mai 2023,

CONSIDÉRANT que la perte de données est liée à l'intervention des équipes techniques de la société ANTARES IT au titre de sa prestation de maintenance issue du marché n°18IN76,

CONSIDÉRANT que les données représentent le travail des services administratifs de la Ville pendant 6 jours et que ces données ont été définitivement perdues sans qu'il soit possible de les restaurer,

CONSIDÉRANT que l'entreprise ANTARES IT a admis des dysfonctionnements dans le cadre son intervention technique et qu'il y a lieu pour la Ville de demander une indemnisation pour la perte des ces données,

CONSIDÉRANT qu'afin de régler définitivement le litige opposant la société ANTARES IT et la Ville, il s'avère nécessaire de signer un protocole d'accord transactionnel comportant des concessions réciproques et soldant ce différend,

APRES l'avis de la Commission Ressources et Développements en date du 14 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°29 du CM en date du 28/09/2023-P2/2

Article 1^{ER} : **APPROUVE** les termes du protocole d'accord transactionnel à signer avec la société ANTARES IT, pour mettre un terme au différend qui opposait la Ville au titulaire du marché n°18IN76 et faisant suite à la perte de données des serveurs informatiques de la Ville en date du 3 mai 2023, le protocole prévoyant le règlement par l'entreprise ANTERES IT de la somme de 25 000 € TTC en solde de tout compte.

Article 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer avec la société ANTARES IT ledit protocole.

Article 3 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



À l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire

Caractère Exécutoire
 R 24/09/2023



Etienne Le Bécher

Acte à classer**DEL28092023Q29**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T15-29-26.00 (MI248063816)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DEL28092023Q29-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA77 - TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA POLICE MUNICIPALE - LOT 01 PLOMBERIE/CVC - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.1.

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [29- CP - transaction ANTARES 18IN76.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[29 - CP PJ Projet de protocole transactionnel ANTARE...](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 15:29

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 10/10/23 à 15:29

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 15:35

